

*M. Drew:*

D. Vous pouvez nous indiquer d'après vos registres, la date à laquelle vous vous attendez à recevoir ces articles?—R. Il me serait très difficile de le faire particulièrement en ce qui touche les contrats conclus avec le gouvernement des États-Unis.

D. Je n'ai signalé ce point que pour mettre en relief l'importance de la question et la nécessité d'obtenir certains renseignements selon la formule qui paraît la plus pratique. Il serait impossible de dresser des plans à moins de connaître un peu d'avance la date des livraisons.—R. Nous prenons note de la question et verrons quels éclaircissements il est possible d'apporter.

Le PRÉSIDENT: Le témoin affirme qu'il essaiera de répondre aux questions.

M. DREW: Les fusils de 75 mm. seraient des pièces d'artillerie légère?

Le TÉMOIN: Ce sont des fusils sans recul.

M. DREW: Vous dites que ce sont des fusils sans recul?

Le PRÉSIDENT: A quelle page sommes-nous?

M. HARKNESS: A la page 2 du document polycopié.

M. DREW: Oui. Dans le cas des 138 obusiers de 105 mm. je constate qu'aucun paiement n'a été fait. Je n'interrogerai donc pas davantage le témoin à ce sujet parce que les renseignements que j'ai demandés englobent la question. A présent, que penser des 88 obusiers de 105 mm.?

M. STICK: Le coût de ces armes s'élève à \$1,457,646. L'astérisque ne signifie pas qu'aucun paiement ne puisse être incorporé dans le montant de 46 millions de dollars qui figure au bas de la page. C'est exact, n'est-ce pas?

Le TÉMOIN: C'est juste.

*M. Drew:*

D. Je faisais allusion aux 138 obusiers de 105 mm. mentionnés juste au-dessus de l'article pour lequel on indique qu'il n'y a pas de paiement d'effectué.

M. STICK: Mais du coût des 88 obusiers de 105 mm., rien n'est acquitté.

*M. Drew:*

D. Ainsi par des achats auprès du gouvernement des États-Unis et de manufacturiers canadiens on veut combler une demande globale d'obusiers répartis comme il suit: 138 de 105 mm., 88 du même calibre et 47 de 155 mm.?—R. Exactement.

D. En fait de pièces de campagne, que comprend la commande?—R. Les obusiers de 105 mm., ainsi que je l'ai dit.

D. Il n'y en a pas d'autres?—R. Vous en avez la liste, monsieur Drew.

Le PRÉSIDENT: L'obusier de 155 mm. est également une pièce de campagne, et un peu au-dessous de la mention de ces armes figurent trois articles similaires.

*M. Drew:*

D. Comme il n'apparaît pas d'autres armes sur la liste, je ne vois pas l'utilité d'interroger le témoin à propos des canons antichars. Mais voudra-t-il nous dire si on fait mention d'une commande de canons de D.C.A.?—R. Reportez-vous au dernier article de la liste.

D. A la page 2?—R. Oui et vous y noterez que le montant des commandes groupées sous une rubrique générale pour des raisons de sécurité s'élève à \$14,130,154.

D. Oui.—R. Et comme on l'indique, cette somme a été acquittée en entier.

D. Oui.—R. Mais il est impossible d'obtenir un état détaillé de ce poste.

D. Voulez-vous dire que l'article comprend des canons de D.C.A.